

**Réunion du le 9 mars 2017 à 18h au Capitole**

**Projet de protocole d'intention entre l'État et Toulouse Métropole relatif à la cession de "l'ex-prison Saint-Michel"**

Compte rendu préliminaire (Le CR de la réunion sera établi par Toulouse métropole)

PARTICIPANTS : Messieurs Moudenc Président de la Toulouse Métropole et Grass Président de la commission Culture de Toulouse Métropole, M. Daguin Secrétaire général de la Préfecture, M. Radovitch Architecte des Bâtiments de France, Mme Laigneau, Adjointe à l'urbanisme, M. Rosen Directeur délégué à l'aménagement Toulouse Métropole, De Scorraille, conseiller municipal en charge du lieu de mémoire du Castelet, Mesdames Déqué, adjointe en charge de l'ONCT (Orchestre National du Capitole de Toulouse) et Belkacem-Gonzales de Canales Maire de quartier 5.3, Mme Macca Administratrice de l'ONCT, M. Waeghemaeker et M ; Kempf Direction territoriale Secteur Sud-Est, le Comité de Quartier St Michel –CQSM- et l'ARPSM31-Busca.

En préalable à cette réunion, M. Moudenc fait une sévère remontrance aux associations de quartier (en visant le CQSM) au sujet de l'article de la Dépêche du jour. Il rappelle les règles de confiance indispensables à tout dialogue ou collaboration avec les associations de quartier.

A cet effet, il énonce la nécessité des 2 étapes suivantes :

- étape 1 : l'étude de faisabilité co-financée avec l'état (50-50) → acquise
- étape 2 : recherche d'un accord de principe sur le projet culturel, les objectifs de l'état et l'avis de la collectivité. Si pas de consensus, pas de projet !

Aucune objection de la part des participants.

Il poursuit en indiquant que les discussions préalables ont pris plus de temps que prévu, et ce pour les raisons suivantes :

- étude et validation de la faisabilité d'un auditorium avec une capacité de 1900 places à la demande de l'ONCT (au lieu des 1600 places initiales)
- recherche d'un point d'équilibre entre les souhaits de la Métropole et les objectifs de l'Etat

Il déclare enfin : « La concertation suivante ne peut pas partir d'une feuille blanche, mais d'une esquisse que l'on discute : c'est l'objet de cette réunion ».

Nous rappelons à M. Moudenc notre lettre du 6 mars précisant nos positions sur le devenir du site et notre accord pour la suppression de la branche arrière de l'Etoile permettant d'accueillir l'auditorium.

INTERVENTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

- l'état veut vendre rapidement
- s'il existe une valeur patrimoniale, elle doit être préservée
- s'il est créé un service public, il y a accord (auditorium)
- si s'agit d'un projet urbain, une interconnexion avec le quartier est nécessaire
- si la zone est dense, l'urbanisation est nécessaire (logements)

M. GRASS présente le résultat des discussions qui se sont déroulées ces derniers mois avec l'Etat. Ce projet s'inscrit dans un axe vert entre le jardin des plantes, Av Frizac, place du Busca, ex-Prison, Bd des récollets, parc Garonne.

Planches présentées :

- auditorium 2000 places : intégration dans le site possible, pas de problème technique, pas de nécessité de réalisation semi enterrée
- le projet s'intègre dans la rénovation de la Gde Rue St Michel
- problématique à traiter : circulation, stationnement, accès logistique, etc, ...
- démolition partielle du mur d'enceinte
- le coût de cession ne sera déterminé par l'état qu'après examen du cahier des charges

Sur cette parcelle de 19.400m<sup>2</sup>, voici les possibilités d'intégration :

- équipement culturel : 12.800m<sup>2</sup> (toutes surfaces)
- aménagements espaces extérieurs : 9.000 m<sup>2</sup>
- équipement quartier 2 branches avant : 1.400 m<sup>2</sup>
- construction logements : 8.000m<sup>2</sup> (environ 115, dont 35% sociaux)
- construction hôtelière : 3500m<sup>2</sup>
- parking public de 300 places.

M. Moudenc rappelle qu'il s'agit là d'un protocole d'intention qui peut encore évoluer, ce n'est pas un protocole de cession.

INTERVENTION DE LA DRAC :

L'ABF rappelle son double rôle : protéger le patrimoine et promouvoir un urbanisme de qualité. Pour lui le mur fait partie intégrante du projet Esquié et doit être en partie conservé.

Nous lui rappelons que le projet Esquié répondait à 2 fonctions :

- une architecture « philadelphienne » à 5 branches avec rotonde centrale et des jardins potagers extérieurs ayant pour but de contribuer à la réinsertion des détenus
- des murs de clôture pour empêcher les fugues comme dans tout lieu d'enfermement.

Ces murs ne présentant pas à nos yeux d'intérêt patrimonial particulier, nous demandons leur suppression afin de rendre l'étoile visible depuis les rues voisines.

L'ABF ajoute que doivent être conservées des marques de la géométrie du pentagone (au niveau des coins). Désaccord des riverains (« pourquoi ne pas conserver les miradors ?! »)

Le CQSM présente un rapide historique de la reconversion de la prison et des aménagements demandés par les associations du quartier depuis plus de 15 ans (cf la pétition de 17.000 signatures en septembre 2010)

Il réaffirme nos demandes conjointes de création d'espaces largement ouverts côté sud vers la crèche/halte-garderie, la salle St Michel, permettant d'élargir la zone du marché hebdomadaire.

## CONCLUSION :

Les associations de quartier n'ont pas émis d'objections majeures à la présentation et aux propositions des différents intervenants, mais fait de nombreuses remarques liées à leur connaissance ancienne et approfondie du sujet et des souhaits des habitants du quartier.

M. Moudenc propose alors de formaliser cette esquisse par l'intermédiaire d'un groupe de travail tripartite : Métropole – Etat - Associations du quartier.

Le représentant de l'Etat est d'accord, ainsi que l'ABF et les associations du quartier.

M. Rosen propose la participation des urbanistes sélectionnés pour l'étude de la Grande Rue St Michel (La Fabrique Urbaine et Roca d'Huyteza). Le président de la Métropole accepte cette extension de mission.

Ce groupe de travail restreint devrait aboutir à une proposition fin juin 2017.

Le protocole de cession sera élaboré ultérieurement.

Fin de la réunion à 20h.

Jean-Paul et Charles